

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2024 - 205

ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX

L'Escapade – Espace Amitié  
*Annule et remplace la DM 2024-155*

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE  
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST  
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN  
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application d'une délibération du Conseil Municipal n° 2020-05-27 du 27 mai 2020 donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Considérant** que l'INSEE a situé l'inflation à 4,9% en moyenne annuelle sur l'ensemble de l'année 2023,

**Considérant** que le contexte économique actuel est difficile tant pour les collectivités que pour la population,

**Considérant** la volonté de la municipalité de maintenir un service public de qualité,

**Considérant** la volonté de la municipalité de ne pas répercuter de manière proportionnelle sur les ménages les conséquences de cette inflation, et de préserver le pouvoir d'achat des Nocéens déjà durement impacté,

**Considérant** qu'une augmentation moyenne des tarifs de 2,5%, correspondant à la moitié de l'inflation, répond aux objectifs de la municipalité précédemment cités,

**Considérant** la fermeture de la piscine municipale pour travaux de rénovation à partir de septembre 2024,

**DECIDE**

**Article 1 :** Les tarifs de l'Escapade – Espace Amitié seront les suivants, applicables à compter de l'année scolaire 2024/2025 :

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire  
Acte publié le 08/07/2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20240703-DM-DGS-2024205-AR  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de réception préfecture : 08/07/2024

**L'ESCAPADE – ESPACE AMITIE**

<b>Prestation</b>	<b>Tarif</b>
Adhésion (commune)	21,00 €
Adhésion (hors commune)	32,00 €
Forfait double activité sportive : 1h de gym + 1h d'activité supplémentaire (commune)	52,00 €
Forfait double activité sportive : 1h de gym + 1h d'activité supplémentaire (hors commune)	74,00 €
Forfait triple activité sportive : 2h de gym + 1h d'activité supplémentaire (commune)	78,00 €
Forfait triple activité sportive : 2h de gym + 1h d'activité supplémentaire (hors commune)	110,00 €
Danse de salon (commune)	26,00 €
Danse de salon (hors commune)	37,00 €
Danse thérapie (commune)	26,00 €
Danse thérapie (hors commune)	37,00 €
Sortie organisée par L'Escapade – Espace Amitié	Coût réel payé par la commune par personne (transport, billet d'entrée...)
Forfait administratif lié à l'organisation des sorties	1,00 € par sortie

**Article 2 :** Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 03 juillet 2024.

**Christian DEMUYNCK**



Certifié exécutoire  
Acte publié le 08/07/2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20240703-DM-DGS-2024205-AR  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de réception préfecture : 08/07/2024